

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Restriction-a-une-manifestation>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau
en action > Juridique > Nos actions juridiques > **Restriction à une manifestation antinucléaire par le maire**

29 septembre 2009

Restriction à une manifestation antinucléaire par le maire

Le 29 septembre 2009, le Réseau "Sortir du nucléaire" a déposé un recours en référé contre un arrêté du maire de Colmar tendant à restreindre une manifestation antinucléaire.

Un arrêté du maire de Colmar tendait à restreindre de façon trop générale et absolue une manifestation antinucléaire.

Le 29 septembre 2009, le Réseau "Sortir du nucléaire" a déposé un recours en référé contre cet arrêté.

Suite à l'abrogation en cours d'instance de l'arrêté, le tribunal administratif de Strasbourg a prononcé un non-lieu à statuer.

Pour en savoir plus :

<https://www.sortirdunucleaire.org/actualites/communiqués/affiche.php?aff=613>